



Annexe 25-18
MANDAT – COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION DE CC

Nom	Comité des finances et de la vérification
Mandat	Le comité des finances et de la vérification est un comité permanent de crosse Canada. Son rôle est d'aider le conseil d'administration de CC dans 'accomplissement de ses responsabilités en matière de vérification et de production de rapports, de politiques et stratégies financières et de gestion des risques financiers.
Tâches principales	<p>Le comité effectue les tâches clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conseiller le conseil de l'Association canadienne de crosse sur la conformité avec les exigences légales et réglementaires.• Déterminer la pertinence des vérifications et des procédures de vérification financière internes de l'Association canadienne de crosse pour la production de rapports financiers pour le conseil, ses membres ou les organismes de financement.• Élaborer et superviser la mise en œuvre des politiques financières pour protéger les actifs et les sources de revenus de l'Association canadienne de crosse.• Examiner et approuver la portée de la vérification annuelle et les frais de vérifications à payer, et faire des recommandations annuellement aux membres de l'Association canadienne de crosse pour la nomination d'un vérificateur.• Veiller à ce que les problèmes, questions ou préoccupations soulevés par le vérificateur soient traités rapidement et de manière adéquate par le conseil et le personnel.• Au besoin, recevoir les rapports et faire des recommandations au conseil en cas d'enquête gouvernementale, de litige, de différend contractuel ou de question d'ordre juridique.• Conseiller le conseil de l'Association canadienne de crosse en matière de gestion du risque et de politiques et programmes d'assurance.• Travailler avec le personnel pour examiner et évaluer les budgets et donner des conseils au conseil d'administration à propos des recommandations. Le conseil d'administration fait l'approbation du budget et présente les budgets annuels au membres en vue d'obtenir son approbation.• Réviser la communication de l'information financière sur les biens nationaux, incluant sans toutefois s'y limiter, les championnats nationaux et les équipes nationales.• Fournir de l'expertise de manière continue pour améliorer la qualité des discussions du conseil sur les questions d'ordre financier et faciliter la prise de décision du conseil dans ce domaine.• Ces tâches supplémentaires doivent être déléguées au comité par le conseil d'administration de temps à autre. <p>Le comité a le pouvoir d'enquêter et de retenir, avec l'autorisation du conseil d'administration et aux frais de l'Association canadienne de crosse, les services de ressources externes, comme un conseiller juridique ou tout autre spécialiste.</p>
Responsabilité	Le comité est un agent limité du conseil d'administration en matière de vérification et il conseille activement le conseil d'administration en ce qui concerne les questions d'ordre financier. Le conseil d'administration, en collaboration avec le comité, peut mettre en œuvre des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter des questions spécifiques liées au mandat du comité.
Composition	Le comité est composé du directeur de l'Administration et de trois autres personnes qui



	<p>sont nommées par le conseil d'administration lors de l'assemblée annuelle ou par vote électronique, si une nomination est nécessaire entre les réunions du conseil. Au moins un membre du comité doit être un CA, CGA, CMA, ou équivalent ou doit posséder des connaissances en matière de finances, car ce type de qualification est pris en compte dans les décisions opérationnelles du conseil.</p> <p>Les membres du comité ont un mandat de deux ans.</p>
Réunions	<p>Le président du comité est le directeur de l'administration. Le directeur exécutif assiste généralement aux réunions du comité, pour recueillir de l'information. Le comité se rencontre par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions seront tenues à la demande du président.</p> <p>Un procès-verbal est fourni au directeur exécutif dans les 30 jours de la réunion, qui doit alors les distribuer selon le cas</p>
Ressources	<p>Le comité reçoit les ressources nécessaires pour remplir son mandat de l'Association canadienne de crosse. À l'occasion, le comité peut recevoir le soutien administratif du directeur administratif.</p>
Production de rapports	<p>Le comité produit un rapport par écrit, par le biais du directeur de l'Administration, au conseil d'administration lors de l'AA et de l'ASA.</p>
Approbation	<p>Ce mandat a été approuvé par le conseil d'administration de crosse canada le 17 novembre 2012.</p>
Révision	<p>Le comité examine ce mandat sur une base annuelle lors de l'assemblée annuelle et il présente ses recommandations au conseil d'administration au sujet de toute révision, le cas échéant.</p>